

RAPPORT N°178 DE SOS-TORTURE/BURUNDI PUBLIE LE 11 MAI 2019

Ce rapport de SOS-Torture/Burundi couvre la période du 4 au 11 mai 2019 concernant les cas de violations et atteintes aux droits de l'homme au Burundi.

Au moins trois (3) personnes ont été assassinées au cours de la période. Les victimes n'ont pas été identifiées. Au moins quatre (4) personnes ont été victimes des actes de torture dans différentes localités. Les membres de la milice imbonerakure sont pointés du doigt comme responsables de ces actes de torture et traitement cruels inhumains et dégradants.

Le rapport évoque aussi treize (13) arrestations arbitraires dont majoritairement des membres de l'opposition politique, un journaliste ainsi qu'une mère de famille.

1. Atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique

- Des individus non identifiés ont assassiné deux (2) hommes dont leurs corps ont été respectivement découverts sur les collines Gabiro-Ruvyagira et munyika I, commune Rugombo, province Cibitoke (nord-ouest du pays) le 4 mai 2019.

Sos-Torture/Burundi note que les victimes n'ont pas été identifiées.

- Des individus non identifiés ont assassiné un homme dont le corps a été découvert dans un champ sur la Transversale III, colline Rukana, commune Rugombo, province Cibitoke (nord-ouest du pays) le 7 mai 2019. Des témoins rapportent qu'il a reçu plusieurs coups de machettes.

Sos-Torture/Burundi note que la police de Rugombo n'a identifié aucun suspect à ce jour. La victime n'a également pas été identifiée. Des habitants de la localité soupçonnent les membres de la milice imbonerakure d'être les auteurs de cet assassinat du fait qu'ils sont les seuls à mener des rondes nocturnes.

2. Atteinte au droit à la liberté et à la sécurité physique

- Le commissaire de police de Kirundo a arrêté Oscar Nizigiyimana, Anatole Karorero, Mathias Ndayisaba, Eugène Rukerandanga, Innocent Nkezabahizi, Jonas Nzeyimana et Vincent Nzitunga au centre de la commune et province Kirundo (nord du pays) le 3 mai 2019 dans la soirée. Les personnes interpellées sont tous des militants du parti d'opposition CNL (Congrès National pour la Liberté) dont le responsable de ce parti dans la province Kirundo M. Nizigiyimana. Des témoins rapportent que l'arrestation a eu lieu dans un bar où ils partageaient un verre.

Sos-Torture/Burundi note une arrestation arbitraire de ces membres de l'opposition. Lors de l'arrestation, des témoins rapportent que des membres de la milice imbonerakure du parti au pouvoir CNDD-FDD accompagnaient le commissaire de police de Kirundo. Depuis l'agrément de ce parti, de nombreux cas d'arrestations arbitraires et d'actes de torture visant les militants du CNL ne cessent d'être répertoriés.

- Des agents de la police ont arrêté Claude Nshimirimana à Kabezi, province Bujumbura le 5 mai 2019. Des proches rapportent qu'il est journaliste de la RTNB (Radio-Télévision Nationale du Burundi). M. Nshimirimana a été arrêté alors qu'il faisait du sport avec d'autres personnes et accusé de tenir une réunion illégale.

Sos-Torture/Burundi note une arrestation et une détention arbitraire sans preuve des accusations portées contre M. Nshimirimana. Des proches rapportent qu'il a été interrogé par un officier de police judiciaire qui lui a indiqué que la police de Kabezi a reçu l'ordre de l'arrêter. Le journaliste a finalement été relâché le 8 mai 2019 sans aucune forme de procès.



*Claude Nshimirimana détenu durant 4 jours
après une arrestation durant le sport*

- Des agents de la police ont arrêté M^{me} Eugénie Habonimana sur la colline Gitaramuka, zone Murago, commune Burambi, province Rumonge (sud-ouest du pays) le 9 mai 2019. Des témoins rapportent qu'elle a été interpellée à son retour de travail dans ses champs.

Sos-Torture/Burundi note que la police n'a pas indiqué les raisons de l'arrestation à la concernée. Ce n'est pas la première fois que M^{me} Habonimana est victime d'arrestations arbitraires. Elle a été détenue en août 2016 alors que des agents de police et des membres de la milice imbonerakure avaient encerclé son domicile à la recherche de son mari. Ce dernier, nommé Protais, est accusé par les miliciens d'avoir rejoint un groupe rebelle (cfr **rapport Sos-Torture Burundi N°37** : <http://sostortureburundi.over-blog.com/2016/08/sos-torture-burundi-n-37-version-francaise.html>). Après sa libération, Eugénie Habonimana a choisi de fuir son domicile et de s'installer dans la commune Mugamba, province Bururi avec ses

enfants suite aux menaces et intimidations incessantes des miliciens imbonerakure.

- Des membres de la milice imbonerakure ont torturé Salomon Bizindavyi sur la colline Nyentakara, zone Bigina, commune Kayogoro, province Makamba (sud du pays) le 3 mai 2019. Des témoins rapportent que la victime se trouvait dans un bar et s'est disputé avec le propriétaire du bistrot. Ce dernier a appelé les membres de la milice imbonerakure qui ont à leur tour torturé M. Bizindavyi.

Sos-Torture/Burundi note la violence des tortures qui ont laissé des sévices corporels à la victime : M. Bizindavyi a du mal à se tenir debout car son corps ainsi que ses organes génitaux ont été ligotés durant la séance de tortures et de traitement cruel et inhumain. La police n'a arrêté aucun suspect bien que la victime ait identifiée certains de ses agresseurs dont Nathan Bimenyimana (Représentant de la milice imbonerakure à Bigina) et Athanase Nteturuye (chef de colline Nyentakara).



*Les photos montrant les traces de torture subies par M.
Salomon Bizindavyi*

- Des membres de la milice imbonerakure ont torturé Daniel Sinkimutuma et son fils dans la commune Gasorwe, province Muyinga (nord du pays) le 5 mai 2019. Des témoins rapportent que M. Sinkimutuma a été agressé dans un bar et son fils non loin de leur domicile, et ce au même moment.

Sos-Torture/Burundi note la violence des coups reçus par les victimes, sans raison apparente. La police n'a appréhendé aucun suspect à ce jour bien que les victimes aient porté plainte et identifié l'un de leurs agresseurs, en l'occurrence le nommé Salathiel.

- Des membres de la milice imbonerakure ont torturé Jean Nsabimana sur la colline Nyentakara, zone Bigina, commune Kayogoro, province Makamba le 7 mai 2019. Des témoins rapportent que la victime est une sentinelle. Il a été ligoté et torturé par les miliciens du parti au pouvoir qui l'accusent de vol.

Sos-Torture/Burundi note la violence des tortures subies par la victime. Les mêmes miliciens ont détenus M. Nsabimana dans un chantier. La police n'a appréhendé aucun suspect bien que la victime ait porté plainte contre ses bourreaux en l'occurrence Nathan Bimenyimana (Représentant de la milice imbonerakure à Bigina) et Athanase Nteturuye (chef de colline Nyentakara) qui avaient déjà torturé un autre homme quelques jours plus tôt.

- Des agents de la police ont arrêté Révérien Kwizerimana au centre de la commune et province Muyinga (nord du pays) le 8 mai 2019. Il s'agit du Représentant du parti d'opposition FRODEBU (Front pour la Démocratie au Burundi) dans la commune Butihinda. Des proches rapportent qu'il est accusé d'atteinte à la sûreté intérieure de l'État, suite à sa participation présumée dans une bagarre impliquant des membres de la milice imbonerakure du parti au pouvoir CNDD-FDD.

Sos-Torture/Burundi note une arrestation arbitraire liée à l'appartenance politique de la victime. Aucun des membres de la milice imbonerakure qui aurait participé à cette bagarre n'a été appréhendé. En outre, une bagarre entre militants de partis politiques ne peut être qualifiée d'atteinte à la sûreté de l'État.

- Des agents de la police ont arrêté Emmanuel Bimenyimana, Eric Ndikumana et Benoît dans le quartier Ruziba, zone Kanyosha, commune Muha (sud de la ville de

Bujumbura) le 8 mai 2019. Il s'agit de membres du parti d'opposition CNL : M. Bimenyimana est président des jeunes du CNL dans la zone Kanyosha, M. Ndikumana est membre du comité exécutif de l'organe des jeunes du CNL et Benoît est le représentant des jeunes du quartier Nyabugete. Des témoins rapportent que lors de l'arrestation, des membres de la milice imbonerakure accompagnaient les agents de la police.

Sos-Torture/Burundi note des arrestations arbitraires liées à l'appartenance politique des trois (3) hommes. Ils sont accusés de tenir une réunion clandestine et ont été tabassés avant d'être embarqués par la police.



Les trois responsables locaux du parti CNL arrêtés par la police à Kanyosha



SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat du Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.

SOS-TORTURE